

3.07

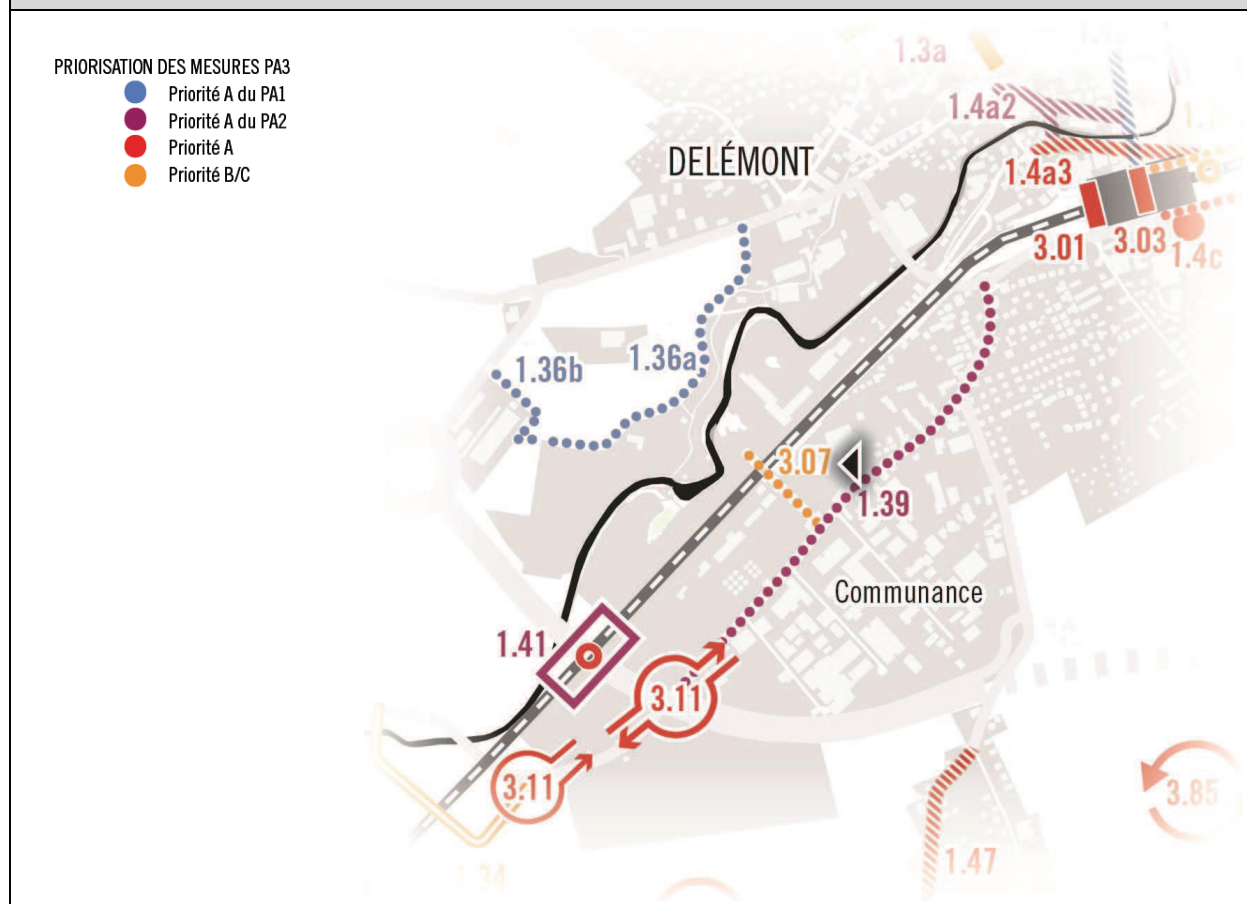
ARE : 6711.3.XXX

Liaison de mobilité douce à la Communance

LD1 et 2, Stratégie transports – Objectif 4

Organisation et responsabilités		Priorisation et coûts	
Instance(s) responsable(s)	UETP Delémont	Priorité	C3
Instance(s) de décision	Commune de Delémont, RCJU, Syndicat d'agglomération, ARE	Calendrier de mise en œuvre	Mise en service : dès 2027 Début des travaux : dès 2027
Instance(s) concernée(s)	SDT (SAM), SIN, CFF	Estimation des coûts globaux	A définir
Mesure(s) connexe(s)	1.36a, 1.36b, 1.39, 1.41	Répartition des coûts	A définir Commune de Delémont, Canton, Confédération
Besoins de coordination	PDCom Delémont, PDL « Communance Sud »	Degré de maturité	1

Représentation cartographique



Description de la mesure		
<p>Constat / situation initiale</p> <p>La Communance, secteur d'activités d'intérêt régional et cantonal, est située à l'écart du centre-ville de Delémont et du pôle de développement de Gare Sud. En plus de permettre à de nouvelles activités de s'implanter dans cette zone d'activités, il s'agit de rendre plus urbain et mieux connecté ce morceau de ville important pour Delémont ainsi que pour l'ensemble de l'agglomération puisqu'il fait partie du territoire de confluence.</p> <p>De nouvelles infrastructures permettront d'améliorer les connexions de ce secteur à d'autres sites majeurs de la commune : nouvelle halte ferroviaire de la Communance, point d'entrée et d'arrivée important pour les employés et usagers du quartier ; nouvelle liaison routière permettant d'améliorer l'accessibilité à l'autoroute A16 Delémont Ouest ; itinéraire cyclable reliant la gare de Delémont et le secteur de la Communance. La mesure 3.07 vise à compléter le réseau de cheminements de mobilité douce pour connecter ce site avec d'autres secteurs de la commune. Ce nouveau franchissement des voies ferrées permettra notamment de relier efficacement la Communance aux équipements scolaires, publics et sportifs au nord des voies.</p> <p>But de la mesure</p> <p>Réaliser une liaison de mobilité douce avec un franchissement des voies CFF entre le quartier d'activités de la Communance au sud et aux différents équipements (école professionnelle, terrains de football, camping, administration cantonale des Prés-Roses, centre d'entretien A16) au nord.</p> <p>Opportunités</p> <p>Ce tronçon de mobilité douce vient compléter l'un des points faibles du réseau identifié dans le Plan directeur de la mobilité douce.</p> <p>La mesure s'inscrit dans un ensemble de mesures visant à renforcer les liens physiques et fonctionnels entre les espaces urbains majeurs (en particulier l'amélioration de l'accessibilité au territoire de confluence) constituant le cœur de la vie économique, sociale et culturelle de Delémont en s'assurant de la continuité du réseau d'espaces publics entre ces espaces accessible aux modes doux (mesures 1.36a et 1.39) et plus généralement l'accès entre le nord de la ville et le territoire de confluence de l'agglomération.</p> <p>Cette mesure répond en outre à l'objectif des Plan directeur communal et de la mobilité douce de Delémont et du Plan directeur régional de mise en place d'un réseau d'itinéraires cyclables et piétonniers de qualité, continu et sécurisé, reliant les centralités, les quartiers résidentiels, les sites d'activités et les équipements entre eux, tant à l'échelle régionale qu'à l'échelle locale (maillage fin), en utilisant en priorité les infrastructures existantes et en impliquant les milieux concernés.</p> <p>A noter que la ville de Delémont est convaincue du bien-fondé de la mesure mais compte tenu de la situation financière qui impose la fixation de priorités, elle l'a planifiée en priorité C.</p>		
Utilité		
CE1 : amélioration de la qualité du système de transports	Amélioration des connexions modes doux entre les quartiers et leurs liens à la gare de Delémont.	
CE2 : développement de l'urbanisation à l'intérieur du tissu bâti	--	
CE3 : accroissement de la sécurité du trafic	Amélioration de la sécurité et du confort pour toutes les formes de mobilité douce.	
CE4 : réduction des atteintes à l'environnement et de l'utilisation des ressources	Incitation à l'utilisation accrue de toutes les formes de mobilité douce et des transports publics. Contribution aux économies d'énergie (cf mesure 3.86).	
Etapes de mise en œuvre	Instances responsables	Dates
<ol style="list-style-type: none"> 1. Crédit d'étude 2. Avant-projet 3. Dépôt public 4. Traitement des oppositions 5. Approbation du projet 6. Décision(s) de financement 7. Début des travaux 	UETP UETP UETP UETP UETP UETP -	Dès 2027 Dès 2027
Coordination avec le Plan directeur cantonal		
Pertinence par rapport au plan directeur	Etat de l'intégration dans le plan directeur	
Bonne	Coordination réglée - Fiches 2.03, 2.07 et 2.08	